



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois, tenue le mardi 21 mars 2023, à 19 h, centre administratif, situé au 799, boulevard Forest, à Val-d'Or, sous la présidence de madame Marie-Eve Dufour.

À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M^{me} Marie-Eve Dufour, présidente
M. Rafik Bourennani, vice-président
M^{me} Roxanne Bilodeau, membre du conseil d'administration
M. Pierre Dupuis, membre du conseil d'administration
M^{me} Lyne Gaulin, membre du conseil d'administration
M^{me} Sandra Godmer, membre du conseil d'administration
M. Sylvain Houle, membre du conseil d'administration
M^{me} Julie Landry-Savard, membre du conseil d'administration
M^{me} Geneviève Larche, membre du conseil d'administration
M^{me} Christine Lefebvre, membre du conseil d'administration
M. Francis Lévesque, membre du conseil d'administration
M. Éric Lunam, membre du conseil d'administration
M. Francis Murphy, membre du conseil d'administration
M^{me} Hélène Paradis, membre du conseil d'administration
M. Antony Rouillard, membre du conseil d'administration

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Jean-François Pressé, directeur général
M. Mathieu Ouellet, participant sans droit de vote
M^{me} Nathalie Legault, secrétaire générale

INVITÉS :

M^{me} Claudie Brière, directrice, Service des ressources financières
M^{me} Laurie Chrétien, Directrice adjointe, Service des ressources éducatives
M^{me} Josée Ferron, directrice, Service des ressources humaines
M. Pierre Gareau, directeur, Services de l'informatique, des ressources matérielles, de l'approvisionnement et du transport
M^{me} Annik Imbeault, directrice, Service des ressources éducatives
M^{me} Caroline Neveu, coordonnatrice en communications

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Marie-Eve Dufour, présidente, constate le quorum et ouvre la séance à 19 h.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition régulière à l'unanimité, le conseil d'administration adopte le projet d'ordre du jour de la présente rencontre:

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. PRÉSENTATION PUBLIQUE DU RAPPORT ANNUEL 2021-2022
4. QUESTIONS DU PUBLIC
5. ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT
 - 5.1. Adoption - Procès-verbal de la séance du 13 décembre 2022
 - 5.2. Attestation de conformité
 - 5.3. Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie



6. POINTS EN LIEN AVEC LA MISSION
 - 6.1. Rapport de la direction générale
 - 6.2. Suivi - Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)
 - 6.3. Suivi - Calendrier scolaire équilibré
 - 6.4. Adoption - Calendrier scolaire de la formation générale des adultes 2023-2024
 - 6.5. Adoption - Calendrier scolaire de la formation professionnelle 2023-2024
 - 6.6. Adoption - Amendement à la résolution CA_033-22-23
7. RAPPORT DES COMITÉS ET DÉCISIONS/SUIVIS AFFÉRENTS
 - 7.1. Comité des ressources humaines
 - 7.1.1. Rapport de la présidence du comité
 - 7.1.2. Information - Reconnaissance du personnel
 - 7.1.3. Information - Projet pilote d'un service de garde éducatif en communauté
 - 7.1.4. Adoption - Modification au calendrier scolaire pour du temps de concertation
 - 7.1.5. Adoption - Adhésion à un regroupement d'achat - PAE et télémédecine
 - 7.2. Comité de vérification
 - 7.2.1. Rapport de la présidence du comité
 - 7.2.2. Présentation - Budget révisé 2022-2023
 - 7.2.3. Adoption - Nomination de l'auditeur externe
 - 7.3. Comité de gouvernance et d'éthique
 - 7.3.1. Rapport de la présidence du comité
 - 7.3.2. Information - Évaluation du fonctionnement des séances
 - 7.3.3. Information - Processus de désignation des membres du conseil
 - 7.3.4. Suivi - Actions collectives
 - 7.4. Comité des ressources matérielles et informatiques
 - 7.4.1. Rapport de la présidence du comité
 - 7.4.2. Adoption - Projets d'immobilisations 2023-2024
 - 7.4.3. Octroi de contrats - Transport scolaire
 - 7.4.3.1. Contrat de transport scolaire 2022-2028
 - 7.4.3.2. Contrat de transport (berlines) 2022-2028
 - 7.4.3.3. Contrat de transport pour les élèves de Kitcisakik
8. AUTRES POINTS DE DÉCISION
 - 8.1. Adoption - Protocole d'entente avec la Ville de Val-d'Or
 - 8.2. Adoption - Entente concernant la mise en oeuvre du programme de qualification environnementale relatif aux halocarbures
 - 8.3. Adoption - Contribution en faveur de Cité étudiante Val-d'Or
9. POINTS DE DISCUSSION ET D'INFORMATION
 - 9.1. Activité d'accueil du personnel - Août 2023
10. QUESTIONS DIVERSES
11. LEVÉE DE LA SÉANCE

PRÉSENTATION PUBLIQUE DU RAPPORT ANNUEL 2021-2022

En l'absence du public, la présentation du rapport annuel 2021-2022 n'a pas été effectuée.

Mme Caroline Neveu, coordonnatrice en communications, dépose une correspondance du ministère de l'Éducation confirmant sa conformité.

QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est adressée au conseil d'administration.



No de résolution
ou annotation

20^E SÉANCE

ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT

Les dossiers inscrits à l'ordre du jour de consentement concernent les affaires courantes. Les administrateurs sont invités à les traiter en bloc, sans présentation, discussion ou délibération. Avant le vote, un administrateur peut demander qu'un sujet soit retiré de l'ordre du jour de consentement pour qu'il soit traité séparément et qu'il fasse l'objet des délibérations requises.

CA_036-22-23

Adoption - Procès-verbal de la séance du 13 décembre 2022

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 décembre 2022 soit adopté et de dispenser la secrétaire générale d'en faire la lecture.

Adoptée

Attestation de conformité

Le directeur général dépose une attestation de conformité confirmant que le Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois respecte ses obligations légales.

Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie

Aucune nouvelle déclaration n'est déposée.

POINTS EN LIEN AVEC LA MISSION

Rapport de la direction générale

M. Jean-François Pressé, directeur général, présente son rapport d'activités.

Il souligne plus particulièrement la formation offerte par M. François Massé et les discussions tenues avec l'équipe ministérielle relativement à sa planification stratégique et à la gouvernance scolaire.

Il mentionne aussi la tenue des Olympiades de la formation professionnelle et l'importance de cette activité ainsi que l'annonce d'un nouveau programme de Sport-études Patinage artistique qui sera offert à l'école secondaire Le Tremplin de Malartic en 2023-2024.

Il informe aussi le conseil des grandes orientations du budget du Québec en lien avec l'Éducation.

Suivi - Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)

M. Pressé, directeur général, présente un état de situation de la démarche d'actualisation du PEVR et les membres du conseil discutent de la place des partenaires (parents, entreprises, organismes, etc.) dans le processus.



No de résolution
ou annotation

20^E SÉANCE

Suivi - calendrier scolaire équilibré

Mme Laurie Chrétien, direction adjointe, Service des ressources éducatives, présente la démarche de réflexion entreprise par le Centre de services scolaire au sujet du calendrier scolaire équilibré. Les membres du conseil font part de leurs commentaires et réflexions à ce sujet.

Le Centre de services scolaire ne s'engagera pas dans cette voie pour l'instant et misera plutôt sur la mise en place de projets innovants, comme par exemple, les projets-pilotes de camps pédagogiques pour diminuer l'impact des vacances d'été sur l'apprentissage des élèves.

CA_037-22-23

Adoption - Calendrier scolaire de la formation générale des adultes 2023-2024

CONSIDÉRANT que les articles 238 et 252 de la Loi sur l'instruction publique stipulent que le centre de services scolaire établit le calendrier scolaire des écoles et des centres en tenant compte de ce qui est prévu aux régimes pédagogiques applicables;

CONSIDÉRANT le projet de calendrier scolaire 2023-2024 de la formation générale des adultes proposé;

CONSIDÉRANT que le projet de calendrier respecte le *Régime pédagogique de la formation générale des adultes*;

CONSIDÉRANT que les consultations nécessaires ont été effectuées;

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

D'ADOPTER le calendrier scolaire 2023-2024 de la formation générale aux adultes tel que proposé.

Adoptée

CA_038-22-23

Adoption - Calendrier scolaire de la formation professionnelle 2023-2024

CONSIDÉRANT que les articles 238 et 252 de la Loi sur l'instruction publique stipulent que le centre de services scolaire établit le calendrier scolaire des écoles et des centres en tenant compte de ce qui est prévu aux régimes pédagogiques applicables;

CONSIDÉRANT les projets de calendriers scolaires 2023-2024 proposés par le secteur de la formation professionnelle;

CONSIDÉRANT que les projets respectent le *Régime pédagogique de la formation professionnelle*;



No de résolution
ou annotation

20^E SÉANCE

CONSIDÉRANT que les consultations nécessaires ont été effectuées;

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

D'ADOPTER les calendriers scolaires 2023-2024 de la formation professionnelle, tels que proposés.

Adoptée

CA_039-22-23

Adoption - Amendement à la résolution CA 033-22-23

CONSIDÉRANT la résolution CA_033-22-23 adoptée lors de la séance du conseil d'administration du mardi 13 décembre 2022;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de préciser l'instance responsable de fixer les journées pédagogiques additionnelles autorisées par ladite résolution.

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE le libellé de la résolution CA_033-22-23 soit amendée de la manière suivante :

« D'AUTORISER l'ajout de deux journées pédagogiques, **qui seront déterminées par le Centre de services scolaire**, au calendrier 2023-2024 de la formation générale des jeunes; »

Adoptée

M. Éric Lunam quitte son siège à 21 h.

RAPPORT DES COMITÉS ET DÉCISIONS/SUIVIS AFFÉRENTS

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Rapport de la présidence du comité

Mme Roxanne Bilodeau, présidente du comité, fait état des sujets abordés lors de deux rencontres, tenues les 13 février et 14 mars.

En plus des sujets qui seront abordés aux points suivants, elle précise qu'un suivi du programme de relève des directions d'établissement a aussi été présenté au comité.



No de résolution
ou annotation

20^E SÉANCE

Information - Reconnaissance du personnel

Mme Bilodeau présente les ajustements qui seront apportés à Politique de reconnaissance du CSSOB. Ainsi, le CSS reconnaîtra son personnel à chaque tranche de cinq ans à l'emploi

Mme Josée Ferron, directrice, Service des ressources humaines, précise que la Politique de reconnaissance du CSSOB prévoit déjà que nous reconnaissons les années de services du personnel et une circulaire administrative viendra préciser notamment le type d'activités en fonction du nombre d'années de service et les encadrements budgétaires.

Information - Projet pilote d'un service de garde éducatif en communauté

Mme Bilodeau confirme qu'un projet-pilote de service de garde éducatif en communauté, qui sera situé dans le bâtiment Le Carrefour, a été autorisé par le ministère de la Famille. Une annonce officielle de ce projet sera effectuée dans les prochaines semaines.

Mme Bilodeau et M. Jean-François Pressé tiennent à souligner la grande collaboration du personnel du CFP Val-d'Or et de la Polyvalente Le Carrefour afin de permettre la réalisation de ce projet.

CA_040-22-23

Adoption - Modification au calendrier scolaire pour du temps de concertation

CONSIDÉRANT les demandes de modifications au calendrier scolaire reçues :

Écoles	Nombre de journées demandées
École institutionnelle Chanoine-Delisle	5 journées
École Saint-Philippe	4 journées
École Saint-Sauveur (<i>secteur adaptation scolaire</i>)	4 journées
École alternative Papillon d'Or	8 demi-journées
École secondaire Le Transit	4 journées
École secondaire La Concorde	5 journées
Polyvalente Le Carrefour	4 journées
Formation générale des adultes	10 demi-journées

CONSIDÉRANT que chaque demande de modification est appuyée d'une résolution du conseil d'établissement et que les consultations requises ont été effectuées;

CONSIDÉRANT que chaque projet déposé respecte le temps d'enseignement prévu aux régimes pédagogiques des secteurs jeunes et adultes;

CONSIDÉRANT que le temps de concertation est un levier important pour la réussite des élèves.



No de résolution
ou annotation

20^E SÉANCE

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE chaque demande de modification soit acceptée telle que proposée, à la condition que la direction d'établissement s'assure :

- QUE le temps de concertation amène des changements et des améliorations de pratiques pédagogiques et accroît l'engagement de l'élève dans ses apprentissages;
- QUE le temps de concertation se réalise en équipe-cycle ou en équipe-école/centre par la mise en place de services ou de pratiques pour soutenir et favoriser la réussite des élèves;
- QUE l'établissement propose des solutions aux parents afin d'assurer une bonne conciliation école-famille;
- QUE l'équipe-école ou l'équipe-centre s'engage à développer une pratique de reddition de comptes de ces journées au conseil d'établissement.

Adoptée

Les membres du conseil comprennent l'importance du temps de concertation mais soulignent leur préoccupation relative aux coûts additionnels pour les familles touchées, particulièrement au niveau des frais de service de garde.

CA_041-22-23

Adoption – Adhésion à un regroupement d'achat - PAE et télémédecine

CONSIDÉRANT la proposition du regroupement d'achats du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour le programme d'aide aux employés et télémédecine (mandat 2023-7527-01);

CONSIDÉRANT que nous notre contrat pour le programme d'aide aux employés se termine le 31 juillet 2023 et qu'il devra être renouvelé;

CONSIDÉRANT que dans le cadre du processus d'achat regroupé, le CAG agira uniquement à titre de mandataire des centres de services scolaires participantes;

CONSIDÉRANT que les centres de services scolaires participants, comme organismes publics, sont assujettis à la *Loi sur les contrats des organismes publics* et tous règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT que la *Règlement sur la délégation des fonctions et pouvoirs* du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois prévoit qu'à moins d'une obligation légale ou réglementaire, l'adhésion à un regroupement d'achats doit être autorisée par le conseil d'administration.



No de résolution
ou annotation

20^E SÉANCE

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE le Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois adhère au regroupement d'achats du CAG pour le dossier Programme d'aide aux employés (mandat 2023-7527-01) et qu'il mandate le CAG à procéder à cet appel d'offres d'achat regroupé;

QUE le Centre de services scolaire autorise la direction générale et la direction du Service des ressources humaine à signer tout document relatif à ce regroupement d'achats.

Adoptée

COMITÉ DE VÉRIFICATION

Rapport de la présidence du comité

Mme Lyne Gaulin, présidente du comité, informe le conseil des sujets abordés lors de la rencontre du comité du 13 mars 2023.

Présentation - Budget révisé 2022-2023

Mme Claudie Brière, directrice, Service des ressources financières, présente le budget révisé 2022-2023.

CA_042-22-23

Adoption - Nomination de l'auditeur externe

CONSIDÉRANT l'obligation découlant de l'article 284 de la Loi sur l'instruction publique de nommer un auditeur externe;

CONSIDÉRANT le résultat de la démarche de demande de prix effectuée par le Service des ressources financières;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de vérification.

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE les services de la firme de comptables agréés MNP s.e.n.c.r.l./s.r.l. soient retenus pour l'année financière 2022-2023.

Adoptée



COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Rapport de la présidence du comité

Mme Geneviève Larche, présidente du comité, informe le conseil des sujets discutés lors de la rencontre du comité du 8 mars 2023.

Information - Évaluation du fonctionnement des séances

Mme Geneviève Larche confirme que le formulaire d'évaluation sera transmis le 22 mars et que les réponses sont attendues avant le 1^{er} mai prochain.

Information - Processus de désignation des membres du conseil

Mme Geneviève Larche rappelle que le mandat de certains administrateurs se termine le 30 juin prochain. Un schéma présentant les étapes du processus de désignation est également remis aux membres du conseil.

Suivi - Actions collectives

Mme Larche mentionne que nous sommes encore en attente des dates d'audition des deux demandes d'autorisation d'exercer un recours collectif visant le Centre de services scolaire. Elle souligne le principe de prudence prévu au *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone* et rappelle que le porte-parole officiel est le directeur général.

COMITÉ DES RESSOURCES MATÉRIELLES ET INFORMATIQUES

Rapport de la présidence du comité

M. Francis Murphy, président du comité, informe le conseil des sujets abordés lors de la rencontre tenue le 10 mars.

CA_043-22-23

Adoption - Projets d'immobilisations 2023-2024

CONSIDÉRANT la présentation des projets retenus par le comité d'immobilisations en lien avec le budget d'investissements 2023-2024;

CONSIDÉRANT la consultation faite auprès des directions d'établissement;

CONSIDÉRANT les travaux du comité d'immobilisations;



No de résolution
ou annotation

20^E SÉANCE

CONSIDÉRANT que les projets sélectionnés respectent le budget des dépenses d'investissements au regard des subventions à recevoir.

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

D'ACCEPTER la proposition des projets retenus au budget d'investissements pour l'année 2023-2024;

D'AUTORISER le Service des ressources matérielles et de l'approvisionnement à procéder à leur réalisation et aux octrois des contrats afférents.

Adoptée

CA_044-22-23

Contrats de transport scolaire 2022-2028

CONSIDÉRANT que les contrats de transport scolaire sont échus en date du 30 juin 2022;

CONSIDÉRANT les orientations budgétaires du centre de services scolaire concernant le transport scolaire, soit que le transport soit autofinancé par les allocations budgétaires et les revenus divers de transport;

CONSIDÉRANT que les transporteurs recevront en 2022-2023 un taux d'indexation de 11,36 % pour le transport matin et soir;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue avec les transporteurs, suite à plus de douze rencontres;

CONSIDÉRANT que les règles budgétaires actuelles du transport scolaire seront en vigueur jusqu'au 30 juin 2023;

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE les contrats, avec les transporteurs actuels, soient renouvelés pour une durée de six (6) années, débutant le 1er juillet 2022 et se terminant le 30 juin 2028;

QUE le président et la directrice générale soient autorisés à signer les contrats suivants :

2022-2023 (matin et soir)

Les Transports Létourneau inc.	297 937 \$	(avant taxes)
9018-6396 Québec inc. (René Ayotte)	222 013 \$	(avant taxes)
Les entreprises Nolet enr	75 699 \$	(avant taxes)
Les Autobus Maheux Itée	3 995 935 \$	(avant taxes)

2023-2024, 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027, 2027-2028

Indexation selon l'indice des prix à la consommation à recevoir aux règles budgétaires

Adoptée



No de résolution
ou annotation

20^E SÉANCE

CA_045-22-23

Contrat de transport (berlines) 2022-2028

CONSIDÉRANT que les contrats de transport scolaire sont échus en date du 30 juin 2022;

CONSIDÉRANT les orientations budgétaires du centre de services scolaire concernant le transport scolaire, soit que le transport soit autofinancé par les allocations budgétaires et les revenus divers de transport;

CONSIDÉRANT que les transporteurs recevront en 2022-2023 un taux d'indexation de 11,36 % pour le transport matin et soir;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue avec les transporteurs, suite à plus de douze rencontres;

CONSIDÉRANT que les règles budgétaires actuelles du transport scolaire seront en vigueur jusqu'au 30 juin 2023;

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE les contrats, avec les transporteurs actuels, soient renouvelés pour une durée de six (6) années, débutant le 1er juillet 2022 et se terminant le 30 juin 2028;

QUE le président et la directrice générale soient autorisés à signer les contrats suivants :

Une rémunération annuelle de 11 881,58 \$, à laquelle s'ajoute un montant de 0,4990 \$ du kilomètre parcouru du point d'embarquement de la première personne à transporter au point de débarquement de la dernière personne, à un taux horaire de 25,00 \$

2022-2023 (matin et soir)

Les Autobus Maheux ltée (8 berlines)	354 759 \$ (avant taxes)
--------------------------------------	--------------------------

2023-2024, 2024-2025, 2025-2026, 2026-2027, 2027-2028

Indexation selon l'indice des prix à la consommation à recevoir aux règles budgétaires

Adoptée

CA_046-22-23

Contrat de transport pour les élèves de Kitcisakik

CONSIDÉRANT que les contrats de transport scolaire sont échus en date du 30 juin 2022;

CONSIDÉRANT les orientations budgétaires du centre de services scolaire concernant le transport scolaire, soit que le transport soit autofinancé par les allocations budgétaires et les revenus divers de transport;



No de résolution
ou annotation

20^E SÉANCE

CONSIDÉRANT que les transporteurs recevront en 2022-2023 un taux d'indexation de 11,36 % pour le transport matin et soir;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue avec les transporteurs, suite à plus de douze rencontres;

CONSIDÉRANT que les règles budgétaires actuelles du transport scolaire seront en vigueur jusqu'au 30 juin 2023;

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE les contrats, avec les transporteurs actuels, soient renouvelés pour une durée d'un (1) an, débutant le 1er juillet 2022 et se terminant le 30 juin 2023;

QUE le président et la directrice générale soient autorisés à signer les contrats suivants :

2022-2023 (matin et soir)

Les Autobus Maheux Itée	137 573 \$ (avant taxes)
-------------------------	--------------------------

Adoptée

AUTRES POINTS DE DÉCISION

CA_047-22-23

Adoption - Protocole d'entente avec la Ville de Val-d'Or

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Val-d'Or et du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois de s'entendre quant à l'utilisation commune de locaux et équipements à des fins communautaires, culturelles, sportives et de loisirs;

CONSIDÉRANT l'article 215.2 de la Loi sur l'instruction publique qui précise que les centres de services scolaires doivent favoriser le partage de ressources et de services avec d'autres organismes publics, dont les municipalités;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente proposé par la direction générale.

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

D'APPROUVER le protocole d'entente proposé;

DE MANDATER la présidente et le directeur général du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois à signer le protocole d'entente présenté avec les représentants de la Ville de Val-d'Or.

Adoptée



No de résolution
ou annotation

20^E SÉANCE

CA_048-22-23

**Adoption - Entente concernant la mise en œuvre du programme de qualification
environnementale relatif aux halocarbures**

CONSIDÉRANT la mise en œuvre du programme de qualification environnementale relatif aux halocarbures;

CONSIDÉRANT la directive émise par la ministre de l'Emploi au nom du Gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT l'intention d'offrir la formation sur les halocarbures exigée pour le programme des qualifications environnementale relatif aux halocarbures pour la couverture régionale des territoires des centres de services scolaires (CSS);

CONSIDÉRANT les obligations du centre de services scolaire relativement à cette entente,

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

D'AUTORISER M. Jean-François Pressé, directeur général, l'entente concernant le Règlement modifiant le Règlement sur les halocarbures.

Adoptée

CA_049-22-23

Adoption - Contribution en faveur de Cité étudiante Val-d'Or

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois (CSSOB) a cédé, en 2018 (CC-092-17-18), un terrain à Cité étudiante Val-d'Or pour permettre la construction de résidences étudiantes au bénéfice de ses élèves et des étudiants de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) et du CÉGEP de l'Abitibi-Témiscamingue (CEGEPAT);

CONSIDÉRANT que le projet de construction était estimé à près de 12 M\$ et que le financement a été réalisé partie des contributions financières d'entreprises et d'organismes sensibles au développement de l'enseignement sur notre territoire;

CONSIDÉRANT que Cité étudiante Val-d'Or est un organisme sans but lucratif créé spécifiquement pour construire des résidences étudiantes pour les étudiants des trois institutions d'enseignement;

CONSIDÉRANT que les règlements généraux de Cité étudiante réservent trois (3) des sept (7) postes de son conseil d'administration aux institutions d'enseignement;

CONSIDÉRANT que les immeubles sont actuellement occupés par les clientèles ciblées;

CONSIDÉRANT que la construction s'est faite en pleine pandémie ce qui a engendré des dépassements de coûts;

CONSIDÉRANT que ces dépassements de coûts font l'objet d'un litige opposant Cité étudiante Val-d'Or et l'entrepreneur ayant construit les immeubles;



No de résolution
ou annotation

20^E SÉANCE

CONSIDÉRANT que Cité étudiante Val-d'Or n'a pas les ressources financières pour dénouer le litige;

CONSIDÉRANT que les directions générales du CEGEPAT et du CSSOB et le recteur de l'UQAT ont convenu de proposer à leurs instances décisionnelles de soutenir financièrement Cité étudiante Val-d'Or.

IL EST RÉSOLU, sur proposition régulière et à l'unanimité :

QUE le CSSOB verse une somme de 200 000 \$ à Cité étudiante Val-d'Or conditionnellement au respect de l'ensemble des conditions suivantes :

- Que le CEGEPAT et l'UQAT versent chacune une somme équivalente;
- Que les sommes versées par les institutions d'enseignements soient déposées auprès d'un notaire dans un compte en fidéicommis;
- Que le notaire soit autorisé à verser les sommes à Cité étudiante Val-d'Or seulement à la conclusion d'une entente ou des ententes menant à une main levée de toute hypothèque légale sur l'ensemble des immeubles de Cité étudiante Val-d'Or;
- Qu'en l'absence de main levée de toute hypothèque légale le 30 avril 2023, les sommes soient retournées aux institutions d'enseignement.

QUE le directeur général soit autorisé à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée

POINTS DE DISCUSSION ET D'INFORMATION

Activité d'accueil du personnel - août 2023

Madame Caroline Neveu informe le conseil de la tenue d'une activité d'accueil centralisée le 25 août prochain. La tenue de l'activité un vendredi aura un impact sur la date d'ouverture des services de garde.

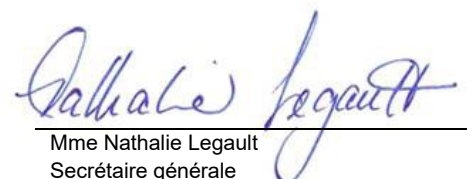
QUESTIONS DIVERSES

Aucun sujet n'est inscrit au point.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h.


Mme Marie-Eve Dufour
Présidente


Mme Nathalie Legault
Secrétaire générale